

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du jeudi 11 octobre 2018

COMPTE-RENDU

Date de convocation : vendredi 5 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 53

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de conseillers votants : 35

TITULAIRES PRÉSENTS :

Daniel BAYART - Fadilla BENAMARA - Jacky BIDAULT - Jean-Pierre BREVAL - Jean-Philippe BRUN - Jean-Yves CALAIS - Jean CARRE - François CHARLIER - Jean-Claude COURANT - Alexandre DELACOUR - Dominique DELAFOSSE - Thierry DELAMARE - Maryannick DESHAYES - René DUFOUR - Catherine DUVALLET - Jean-Pierre DUVERE - Jacky GOY - Max GUILBERT - Richard JACQUET - Marc-Antoine JAMET - Marie-Joëlle LENFANT - Bernard LEROY - Hervé LETELLIER - Alain LOEB - Patrick MADROUX - Jean-Marc MOGLIA - Guillemette NOS - Jacky PAUMIER - Hervé PICARD - Didier PIEDNOEL - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Nadine TERNISIEN - Jean-Jacques LE ROUX - Daniel JUBERT.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Patrick COLLET - Jean-Claude CHRISTOPHE - Didier DAGOMET - Jean-Michel DERREY - Jean-Luc FLAMBARD - Jacky FLEITH - Laurence LAFFILLE - Yves LANIC - Pierre LECUYER - Pascal LEMAIRE - Céline LEMAN - Alain LEMARCHAND - Gaëtan LEVITRE - Pierre MAZURIER - Caroline ROUZEE - Christian WUILQUE - Hubert ZOUTU.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Jean-Pierre CABOURDIN, Président du C2D,
Régis PETIT - Vincent VORANGER - Céline ANTOINE.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Contractualisation et Fonds européens	Contrat culture – Présentation des travaux effectués par le bureau d'études EDATER/PUBLIC DG	Céline ANTOINE et EDATER/PUBLIC DG
2	Communication	SUBVENTIONS - ADMINISTRATION GENERALE - Association Sport Adapté de l'Eure - Subvention 2018 - Signature d'une convention - Autorisation	François-Xavier PRIOLLAUD
3	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale du Becquet - Subvention 2018 - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
4	Economie, emploi et formation	SUBVENTIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Participation financière - Adhésion et subvention annuelle à Rouen Normandy Invest - Signature d'une convention - Autorisation -	Jean-Marc MOGLIA
5	Coopération décentralisée	ENVIRONNEMENT - COOPERATION DECENTRALISEE - Aide d'urgence aux groupements de femmes	Hubert ZOUTU
6	Transition écologique et énergétique	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - Festival Branche&Ciné - Validation de la convention	Anne TERLEZ
7	Administration Générale	Examen de l'ordre du jour du Conseil du 18 octobre 2018	Régis PETIT
8		Questions Diverses	

I/ CONTRAT CULTURE : PRÉSENTATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE BUREAU D'ÉTUDES EDATER/PUBLIC DG :

A l'aide d'un diaporama, le Bureau d'études EDATER présente les résultats du travail mené. Envoyé par courriel le 18 octobre 2018, ce diaporama est également disponible sur simple demande auprès de celine.antoine@seine-eure.com

Au terme de cette présentation, Monsieur JUBERT fait part de son scepticisme à l'assemblée :

« J'ai toujours protesté contre cette idée saugrenue. Pour deux raisons :

- Le Conseil départemental dispose d'un service Culture dans lequel travaillent des fonctionnaires très compétents, parfaitement au courant des projets, des structures, des événements ; bref de tout ce qui se fait dans le département. Leur vision des dossiers leur permet de traiter les dossiers et d'accorder des subventions sur des critères objectifs.
- L'agglomération n'a pas, spontanément, voulu prendre la compétence culture...

Monsieur LEROY indique à Monsieur JUBERT qu'il se méprend sur le second point :

« Il n'y a aucune imposition de la part du Conseil départemental de l'Eure et encore moins une volonté de nous doter de la compétence culture ! Il est simplement envisagé que l'agglomération joue un rôle de facilitateur. Pour le Conseil départemental, les EPCI représentent le meilleur échelon pour avoir la vision la plus large possible des pratiques et événements culturels ».

« Les EPCI n'ont pas le personnel qualifié pour gérer les dossiers » maintient Monsieur JUBERT.

Madame ANTOINE précise :

« Le Contrat culture est comparable – toutes proportions gardées – au Contrat d'agglomération. L'agglomération présente ses propres fiches ; les communes ont les leurs. L'agglomération a un rôle d'ensemblier. Elle n'a pas d'expertise sur tout, partout. Le Contrat culture représente une occasion de travailler un peu autrement. Et comme l'a souligné le Bureau d'études, la culture c'est bon pour le développement économique, pour l'attractivité du territoire ».

« Ce que je constate, reprend Monsieur JUBERT, c'est qu'il y a deux villes avec une très forte politique culturelle. Il ne faudrait pas casser cette dynamique » insiste-t-il.

« Il n'est pas question d'homogénéiser ce qui se fait dans l'agglomération, précise le Bureau d'études. Mais force est de constater qu'il y a tout de même des doublons de programmation »...

« Et alors ! s'enflamme Monsieur JAMET. Tant Mieux ! Tant mieux si le public à le choix ! C'est un milieu très concurrentiel et les spectateurs vont voir la meilleure programmation » !

Pour Monsieur LEROY, la question principale est de déterminer « à quel-s public-s nous nous adressons. Faut-il viser une programmation qui intéresse les CSP++ ou mettre en place des événements qui s'adressent à un public plus large ? La question n'est pas anodine dans la mesure où il y a une véritable diversité dans les politiques culturelles menées sur le territoire et que nous avons besoin de créer du lien social ».

Monsieur JACQUET s'exprime à son tour :

« Je ferai le parallèle avec le travail mené par René DUFOUR au sein de la commission Enfance-Jeunesse. Nous avons abouti à un projet éducatif comportant des objectifs et des valeurs partagés ; déployés à la fois par l'agglomération et par les structures communales. Nous avons mutualisé sur certains aspects et certains champs.

En matière de culture comme dans le domaine de l'enfance-jeunesse, je pense qu'il faudra nous mettre d'accord sur certaines idées, structures et événements à financer.

Parce que derrière cette étude il y a une question très importante à laquelle nous devons répondre : finalement, au bout du compte... La culture est elle aussi importante que la voirie ?

Monsieur LEROY rappelle que l'agglomération a inséré la programmation culturelle de l'Arsenal dans le dernier AggloMag. « Nous pourrions très bien faire autre chose avec le Moulin d'Andé, ou d'autres structures.

Nous devons nous poser la question d'une meilleure efficacité, d'une meilleure information sur des événements, structures et programmations souvent « artisanales ». Comment mieux organiser le fait culturel ? Comment travailler avec le Conseil départemental ? Je pense qu'il faut arrêter de travailler chacun dans notre coin »...

Monsieur JAMET pointe les éléments suivants :

- Questionnement sur l'intégration de la culture dans une compétence communautaire,
- Une fiche de route donnée aux structures qui pose néanmoins la question de l'autonomie de la création,
- Faire attention à ne pas aseptiser, vider, la création par une politique trop dirigiste.

Monsieur JUBERT partage totalement les propos tenus par Monsieur JAMET. S'adressant ensuite à Madame ANTOINE il demande si le CODAC sera maintenu.

Madame ANTOINE répond que le CODAC sera supprimé, dans la mesure où le Contrat culture le remplacera. Le Contrat culture permettra d'avoir une vision pluriannuelle de la programmation. « Coordonner n'est pas se substituer aux directeurs d'établissements, souligne-t-elle. Le Contrat Culture cherche simplement à trouver des thématiques qui font sens collectivement ».

« Nous n'y arriverons pas en technocratisant ! s'insurge Monsieur JAMET. C'est un milieu qui a besoin de liberté pour créer, pour fonctionner. Si on souhaite mutualiser le changement d'ampoules, on court à notre perte. Et ce sera encore pire si nous imposons des thématiques sur BRECHT ou SHAKESPEARE »...

Monsieur PRIOLLAUD présente son analyse :

« Nous investissons beaucoup d'argent public sur nos équipements. L'Arsenal à Val de Reuil, la Scène nationale à Louviers, etc. Les actions menées en matière de culture représentent la marque de fabrique d'une municipalité.

Je crois qu'il faut que nous raisonnions sur les moyens de « faire en plus ». Nous avons un territoire à haute qualité de vie dans lequel la culture s'insère parfaitement.

L'Arsenal dépasse largement la dimension municipale. Le musée de Louviers également.

La question posée est de déterminer comment nous intégrons ces équipements dans une stratégie culturelle d'agglomération.

Le rôle de l'agglomération serait d'ajouter quelque chose - une meilleure coordination, par exemple - en partant des succès des politiques municipales afin de faire en sorte que les choses marchent encore mieux ».

Prenant l'exemple de la base de loisirs de Léry-Poses, qui semble avoir quelques difficultés à travailler sereinement avec le Conseil départemental, Monsieur PIEDNOËL manifeste un certain scepticisme, voire de la réticence, à l'idée de signer un Contrat culture avec cette collectivité.

Monsieur LEROY se félicite qu'un débat ouvert se déroule en toute franchise sur ce sujet.

De son côté, Monsieur MOGLIA *« redit ce qu'il a dit en Conférence des Présidents : il n'y a aucune volonté, de la part de qui que ce soit, de mettre la main sur les politiques culturelles. Nous devons dépasser le fait que cette idée de Contrat culture provienne du Conseil départemental. Il faut dépassionner nos relations avec le Conseil départemental sur ce sujet »* insiste-t-il.

Le Bureau d'étude insiste également sur ce point :

« L'objectif du Contrat culture, c'est de faire en sorte que les acteurs de la culture se parlent. Car, aussi bizarre que cela puisse paraître, ils ne se parlent pas. Le Contrat culture vise à faciliter, améliorer les choses, afin qu'il y ait du gain pour chaque intervenant. Il faut créer du lien. Pourquoi pas un fil rouge sur certaines programmations telles le Jazz à Louviers et Pont de l'Arche ? Nous sommes convaincus que des marges de manœuvre existent ».

Monsieur JAMET entend ces arguments, mais insiste sur le fait *« qu'il ne faut pas embrigader un milieu qui, par nature, est fragile, travaille sur l'éphémère, veut garder son indépendance. Laissons les choses se faire sans intervenir »* insiste-t-il.

S'appuyant sur l'exemple du spectacle « Les Embarqués », Monsieur LEROY est persuadé qu'il est possible de monter, d'amplifier, un événement culturel touchant l'agglomération au sens large.

Monsieur JAMET partage ce point de vue, mais martèle qu'il ne faut pas donner de feuille de route aux acteurs culturels.

Monsieur JACQUET revient sur la question de l'enseignement musical :

« Le territoire compte trois écoles de musique, dont deux sont intercommunales. Or, tous les pratiquants n'y accèdent pas aux mêmes tarifs... Nous avons des tarifs pour les habitants, des tarifs pour les pratiquants extérieurs à la commune. Je pose la question : cela nous paraît-il ou non envisageable que tous les habitants de l'agglomération puissent bénéficier du même tarif ? C'est important ! Il y a là une logique de solidarité... »

Je pense que c'est sur ce champ-là que nous devons nous positionner. Souvenez-vous des bibliobus qui ont fréquenté les routes de nos communes dans les années 80... Leur arrivée était très attendue par les habitants. Depuis, ils ont été remplacés par les médiathèques et certains habitants n'ont plus cette possibilité d'accéder à la culture « à leur porte ».

Aujourd'hui, tous les habitants ont-ils accès au livre et à la lecture ? Je pense que nous pouvons également nous poser la question au sujet des arts vivants »...

Le Bureau d'études attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'il ne faudra pas louper le tournant de la numérisation en matière de lecture publique.

Monsieur LEROY s'accorde aux propos tenus par Monsieur JACQUET et fait un parallèle avec la politique natale de l'agglomération : face aux difficultés rencontrées par les communes pour que les enfants apprennent la natation, l'agglomération a mis en place les conditions permettant un apprentissage généralisé.

Monsieur CARRÉ confirme et approuve les propos tenus par Monsieur JACQUET, tout comme Monsieur JAMET qui souligne que *« nous avons des tarifs pour les habitants et pour les extérieurs. Pourquoi ne pas agir sur les tarifs ; avec l'idée d'égaliser, de partager ? Ce serait, à mon sens, beaucoup plus intelligent d'agir sur les publics plutôt que sur les programmations »*.

Monsieur PRIOLLAUD pointe un écueil : si les publics augmentent, il faudra nécessairement agir sur les locaux et les enseignements afin d'absorber l'arrivée massive de nouveaux pratiquants.

Monsieur JAMET en est certain : l'agglomération serait fondée à impulser des « Etats généraux de la culture » afin que les intervenants se rencontrent, discutent, tissent des liens, s'organisent, etc.

Monsieur JUBERT demande quelle suite sera réservée à cette présentation.

Madame ANTOINE répond que la phase de diagnostic n'est pas encore terminée. *« En tout état de cause, il y aura des aller-retours avant chaque moment-clef. Moments-clefs qui feront, à leur tour, l'objet d'une présentation »*.

Suite à une question posée par Monsieur LEROY sur la date de fin de mission, le Bureau d'Etude estime que les conclusions définitives seront présentées au printemps 2019.

II/ DB 2018-31 - ADMINISTRATION GENERALE - Association Sport Adapté de l'Eure - Subvention 2018 - Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Bureau communautaire accepte à l'unanimité de verser une subvention de 5 000 € à l'association *Sport Adapté de l'Eure* afin de l'aider à organiser le championnat de France de Canoë-Kayak sport adapté.

III/ DB 2018- 32 - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale du Becquet - Subvention 2018 - Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le Bureau communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention cadre avec l'Union Commerciale du Becquet au titre de l'année 2018 et de lui verser une subvention d'un montant de 9 888 € T.T.C.

IV/ DB 2018-33 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Participation financière - Adhésion et subvention annuelle à Rouen Normandy Invest - Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA et à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accepte le programme d'actions 2018 de l'association *Rouen Normandy Invest* ;
- accepte de verser une cotisation annuelle à cette association à hauteur de 2 000 € TTC ;
- accepte de verser à cette association une subvention 2018 pour un montant de 89 000 € TTC.

VI/ DB 2018-34 - COOPERATION DECENTRALISEE - Aide d'urgence aux groupements de femmes de la commune de Bohicon

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Bureau communautaire accepte à l'unanimité de renouveler, pour 2018, le dispositif de soutien financier à l'activité des groupements de femmes de Bohicon à hauteur de 20 000 € dont 10 000 € seront consacrés à une aide d'urgence afin de permettre la reconstruction de leurs locaux.

Le Bureau communautaire autorise également Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association *Collectif Tiers Monde* ainsi que tout document relatif à l'attribution de cette aide financière.

VII/ DB 2018-35 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - Festival Branche&Ciné - Validation de la convention

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur DELAFOSSE a fait part de son agacement à l'assemblée :

« Les panneaux pédagogiques installés en divers endroits de la forêt de bord par l'ONF sont détériorés. Je pense qu'il serait préférable de les remettre en état avant d'organiser des séances de cinéma en forêt. En conséquence, je m'abstiendrai de voter cette décision de bureau ».

Monsieur DELAMARE indique qu'une action en ce sens a été inscrite au budget de l'ONF et que les panneaux sont en cours de réalisation.

De son côté, Monsieur DUFOUR pointe une programmation peu consensuelle : *« il faudrait que l'ONF projette des films labellisés grand public, parce que cette année, un film a fait peur à tout le monde ».*

Sur rapport de Madame TERLEZ, par 34 voix POUR et 1 abstention, le Bureau communautaire accepte de verser 30 000 euros de soutien à l'Office National des Forêts dans le cadre de la première édition du festival « Branche & Ciné ».

VIII/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2018

Les projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour ne font l'objet d'aucune remarque.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

Nouvelle organisation au sein de la Direction générale des services techniques et du cadre de vie :

Monsieur LEROY informe l'assemblée que Marc MONNIER a été nommé Directeur des mobilités et du développement durable.

Marc MONNIER supervisera les services Voirie, Transport et Politiques publiques durables. *« Sa mission, précise Monsieur LEROY, consistera à mettre l'utilisateur au cœur du dispositif, par une*

action transversale, sans segmenter les choses, afin de mieux coordonner l'ensemble des services concernés ».

Accusé de réception en préfecture
027-200035665-20181022-CRB1018-AU
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 20.

Le Président

Le Directeur

Bernard LEROY

Régis PETIT

